



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16/03/2018

Date d'affichage
20/03/2015

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

OBJET

10 – Transfert d’inventaire des biens de la médiathèque, du conservatoire et de la ludothèque vers la Communauté d’Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne - Sénart

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. P. SEDARD – Mme G. RACKELBOOM par M. C. DELPUECH – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. C. GHIS – M. M. HAMDANI par Mme M. GEORGET – Mme KD. MAKOUTA par Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Madame Nathalie GILLES a été élue secrétaire de séance.

VU notamment les articles L5211-5 et L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart datées du 28 juin 2016, du 13 décembre 2016 et du 19 décembre 2017 approuvant ses statuts et portant sur la déclaration d'intérêt communautaire des bibliothèques/médiathèques, écoles de musique /conservatoire, ludothèques et piscines du territoire de Sénart dans le cadre de la compétence « Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

VU la délibération n°01 du Conseil municipal de Combs-la-Ville en date du 12 décembre 2016 portant sur le transfert à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart des personnels communaux de la médiathèque, du conservatoire et de la ludothèque,

VU l'avis des Commissions Municipales,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », elle est désormais administratrice de ces personnels et par conséquent des matériels nécessaires à leurs activités,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1- DECIDE de sortir de l'actif (et de l'inventaire) les biens inscrits sur la liste ci-annexée,

2 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 27 mars 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.